

# LES PRODUITS TRANSFORMÉS À LA FERME



VOUS AVEZ DES PRODUITS  
À DONNER ?



## CONTACTEZ



> SOLAAL CARACTÉRISE votre offre de dons



> SOLAAL ORGANISE le don



> SOLAAL ASSURE le service après-don



envoi de l'attestation  
de don par l'association

calcul de la réduction  
d'impôt

OU



VOUS CONTACTEZ  
directement  
une association  
d'aide alimentaire  
habilitée



L'association vous adresse  
une attestation de don

## POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché

## QUELS PRODUITS DONNER ?

- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les modes de production



## RÉGLEMENTATION

- > Les produits donnés doivent être **sains, loyaux et marchands**.
- > Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachés, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** de 60 % du coût de revient du produit donné, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

## ILS TÉMOIGNENT...



« Nous avons effectué un don qui était encadré par le réseau auquel nous adhérons, **Bienvenue à la ferme**, qui est selon nous un gage de sérieux. Nous avons simplement l'envie de donner des produits pour aider les plus démunis. SOLAAL a joué un rôle de facilitateur, nous a mis en relation avec l'association d'aide alimentaire et a tout organisé. »

**Laurent et Héliane POLONI**, producteurs de miel et de pain d'épices en Occitanie (11)

« Le don est un bon moyen de **valoriser ses invendus**, de faire une bonne action, de se rappeler que notre métier est de **nourrir les autres** et d'agir très localement, au plus près de ceux qui sont en difficulté. Grâce à SOLAAL on prend conscience de leurs besoins et le don devient un réflexe. »

**Charlotte DESPLACES**, éleveuse d'agneaux et traiteur, en région Centre-Val-de-Loire (36)



« La fabrication de fromages de chèvre fait partie de ma production. En été, les chèvres produisent beaucoup de lait mais la consommation de ces fromages diminue naturellement à cette période. J'ai donc commencé à donner les fromages invendus lors de l'opération solidaire entre le réseau Bienvenue à la Ferme, MiiMOSA et SOLAAL. Depuis, **je reste en lien avec SOLAAL et donne régulièrement.** »

**Estelle FOULON**, productrice en Grand Est (52)

**« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »**

Jean-Michel HAMEL, producteur

**CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org**